

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Groupes-au-college-pour-le-SE-Unsa-c-est-toujours-non>



école & société

Groupes au collège : pour le SE-Unsa, c'est toujours non !

- Choc des savoirs -

Publication date: lundi 3 juin 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Alors que la répartition des moyens horaires de certains collèges pourrait être votée en conseil d'administration au mois de juin, le SE-Unsa réaffirme son opposition au Choc des savoirs et à la constitution de groupes de besoins en français et en mathématiques à la rentrée prochaine. Il rappelle aux enseignant-es qu'il n'y a aucune obligation de constituer des groupes homogènes.

Groupes de niveau ou de besoin : pour le ministère, c'est du pareil au même... Pour le SE-Unsa, non !

La mise en œuvre en 6e et en 5e des groupes de besoins en français et en mathématiques bouleverse l'organisation de la rentrée 2024 dans l'ensemble des collèges du territoire. Le SE-Unsa, dès les annonces du *Choc des savoirs* par Gabriel Attal en novembre dernier, a dénoncé un ensemble de mesures rétrogrades qui prônent le séparatisme et le tri social des élèves dès l'entrée au collège.

L'enseignement du français et des mathématiques en groupes est sans doute la plus représentative d'une idéologie qui va à l'encontre du collège unique et de l'égalité des chances. Le ministère a beau faire disparaître du texte réglementaire le mot « niveau » au profit du mot « besoin » pour qualifier les groupes, ne nous y trompons pas : le texte prévoit bien des groupes à « effectifs réduits » pour les élèves les plus en difficultés, et le Vademecum* publié sur le site Éduscol le mois dernier identifie 3 niveaux pour la constitution des groupes (« à besoins », « intermédiaires » et « satisfaisants »).

Pour autant, ce texte n'a aucune valeur réglementaire et ne peut imposer les groupes de niveau. Pour preuve, on peut y lire : *si les groupes permettent de limiter l'hétérogénéité des élèves et donc de faciliter l'action du professeur, aucun des groupes constitués n'est parfaitement homogène*. Ce texte, émanation fantasmée de la doctrine ministérielle, échoue dans sa volonté de faire passer les groupes de besoins pour des groupes de niveau qui, rappelons-le, ont disparu du texte officiel. Celui-ci, pour définir les groupes, se borne à dire qu'ils sont constitués *en fonction des besoins et des compétences des élèves, sans que d'autres critères [...] n'entrent en ligne de compte*.

L'homogénéité des groupes en fonction du niveau des élèves n'est donc pas un critère imposé. Des élèves de niveau différent peuvent partager le même besoin et faire partie du même groupe et ainsi constituer des groupes hétérogènes : le texte en aucun cas ne l'interdit.

Conditions de travail dégradées et désorganisation des établissements : une mesure qui a tout faux

Mais les élèves ne sont pas les seuls à subir les conséquences néfastes de la mise en œuvre des groupes au collège. Les enseignants, et pas seulement ceux de français et de mathématiques, verront leurs conditions de travail se dégrader : emplois du temps contraints à cause des alignements, multiplication des compléments de service selon les besoins, liberté pédagogique restreinte pour cause de progression commune imposée sans aucun temps supplémentaire accordé pour la travailler... La liste est longue et non exhaustive, à laquelle viennent s'ajouter les difficultés organisationnelles auxquelles sont confrontés les personnels de direction qui ont dû préparer la rentrée prochaine en grande partie sur des annonces, les textes étant parus tardivement.

Enfin, la suppression de la vingt-sixième heure de cours au détriment de la technologie, afin de financer une mesure imposée sans moyens, nécessitera pour certains d'utiliser la marge d'autonomie de l'établissement, et donc de renoncer aux options et aux doublages.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa continue de s'opposer au *Choc des savoirs* et donc aux groupes de français et de mathématiques au collège pour la rentrée prochaine, même s'il n'est plus question de groupes homogènes. C'est pourquoi le SE-Unsa

Groupes au collège : pour le SE-Unsa, c'est toujours non !

fait systématiquement bloquer auprès du cabinet les évaluations spécifiques ou les tableaux de tri des élèves en CM2 pour anticiper la constitution des groupes de 6e.

Dans l'attente de connaître les suites données au recours au Conseil d'État déposé par sa fédération l'Unsa Éducation - visant à obtenir le retrait du texte réglementaire - le SE-Unsa demande aux représentants des personnels enseignants au conseil d'administration de leur établissement de voter contre une répartition des moyens horaires qui mettrait en œuvre les groupes au collège, si elle est présentée ce mois-ci.

* [lire le Vademecum](#)